

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	28
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/05/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20260521-04

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS (5.3) - EPCI – Désignation des représentants siégeant à commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire, réuni le 20 avril dernier, a créé un certain nombre de commissions règlementaires ainsi que des commissions thématiques, et a désigné les représentants de la Communauté au sein des organismes extérieurs.

Concernant la commission intercommunale des impôts directs (CIID), il appartient aux communes de désigner son représentant par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,

DCM20260521-04

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la CIID.

Les commissaires, titulaires et suppléants, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses Communes membres.

La durée du mandat des membres de la CIID est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les Communes membres doivent délibérer au plus tard le 22 mai 2026 et transmettre au Président de la Communauté de Communes les noms et prénoms des membres qu'elles auront désignés pour siéger à la CIID, de sorte à constituer une liste globale comprenant un nombre double de membres : soit 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants.

DÉCISION,

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE les membres suivants :

- Titulaires : Alban MAGNIN et Amar AYEB
- Suppléants : Hélène ANSELME et David EXCOFFIER

Comme candidats commissaires auprès de la CIID.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN

